

MAIRIE
DE
SANDRANS
01400

CONSEIL MUNICIPAL n°58
du 4 Novembre 2019 à 20H00

Tél.04 74 24 52 20
Fax.04 74 24 52 37

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-neuf et le quatre-novembre à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire.

Présents: Bernard OLLAGNIER, Jean-François MORELLET, Bernard JOSSERMOZ, Marc MAZET, Dominique BAUMANN, Daniel DELATOUR, Alexandra GHIDELLI, Patrice PIOT, Christelle THOMASSON.

Absents excusés : Claudia GIROD donne pouvoir à Christelle THOMASSON, Magalie RENARD donne pouvoir à Dominique BAUMANN.

Absents : Audrey LAROCHE, Pascal PLANCHET, Sandrine ROY, Eric SCHNEIDER

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Madame Christelle THOMASSON est élue secrétaire de séance.

Monsieur Bernard OLLAGNIER demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter à l'ordre du jour un point à traiter :

- Conseil des jeunes – Installation et Règlement intérieur

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité des 11 voix le rajout de ce point au présent conseil.

A/ Approbation du compte rendu N°57 du 16 Septembre 2019:

Le compte rendu N°57 du 16 Septembre 2019 est approuvé à l'unanimité des 11 voix.

B/ Délibérations

1- Numérotation des Lieux-dits- Devis

Suite à la délibération n°2019-05-001 validant le projet présenté par Messieurs Bernard Jossiermoz, Jean-François Morellet et Daniel Delatour, nommés coordinateurs, de dénomination et de numérotage des lieux-dits de la commune, l'entreprise Kromm Group présente un devis d'un montant de 5 473.08 Euros TTC (budget de 5500 € inscrit sur l'exercice 2019) et un complément de 124.32 € pour des demandes de particulier qui seront refacturées.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix les devis de la société Kromm Group pour des montants de 5 743.08 € TTC et 124.23 € TTC. Ils autorisent Monsieur le Maire à signer les documents.

2- Conseil des jeunes - Installation et Règlement intérieur

Monsieur Dominique Baumann informe de la création d'un compte Instagram « Projet jeune Sandrans ».

Il rappelle la délibération N°2019-09-001, validant la création et la mise en place d'un Conseil des jeunes qui serait ouvert des enfants du CM1 jusqu'à la seconde. Il précise que le Conseil des jeunes a pour but d'associer les jeunes à la gouvernance de la commune et de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté. Ainsi que de faire émerger des initiatives chez les jeunes touchant à la vie de la commune, manifestations, échanges avec d'autres communes, environnement et développement durable, solidarité intergénérationnelle et toutes idées émergentes.

Monsieur Dominique Baumann présente le règlement intérieur et stipule que des élections seront à fixer en juin 2020 avec la constitution d'une liste électorale puisqu'à ce jour le 1^{er} Conseil des Jeunes est constitué par les jeunes volontaires issus de l'équipe « Projet jeunes ».

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix le règlement du Conseil jeunes et sa mise en place au 4 Novembre 2019, en attendant l'élection des membres du nouveau Conseil jeunes en juin 2020.

3- Remplacement camion benne

Suite aux nombreux frais engendrés sur le camion actuel et de son usure, Monsieur Jean-François Morellet a contacté différents concessionnaires et présente 3 propositions pour l'achat d'un camion benne :

-Mercedes avec équipements, contrat de maintenance, montant de 34 800 € TTC incluant la reprise du Renault Benne d'un montant de 5 400 € TTC.

-Iveco avec équipements sans reprise du véhicule actuel, sans contrat de maintenance pour un montant de 38 148 € TTC.

-Volkswagen avec équipements, contrat de maintenance, montant de 40 150 € TTC incluant la reprise du Renault benne d'un montant de 1 500 € TTC.

Monsieur le Maire stipule que le financement se ferait par le report des opérations «Cimetière -exhumation» et «Monument aux morts» budget total de 12 000 € sur l'exercice 2020, la demande d'un prêt bancaire de 15 000 €, la récupération du FCTVA (environs 5700 €) et le complément (environs 2100 €) sur les fonds propres de la commune.

Monsieur Patrice Piot demande si le concessionnaire MAN peut être consulté. Monsieur Jean-François Morellet répond que 3 devis ont déjà été demandés. Monsieur le Maire propose de soumettre la demande au vote du Conseil Municipal :

Après débat, les conseillers municipaux refusent la consultation du concessionnaire Mann par 6 voix contre, 3 abstentions et 2 voix pour.

Ils approuvent et donnent par 9 voix pour et 2 voix contre :

-la proposition de la société Mercedes pour l'achat d'un camion benne d'un montant de 34 800 € TTC, incluant la reprise du Renault Benne d'un montant de 5 400 € TTC.

-l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le devis

-l'autorisation à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des établissements bancaires afin d'obtenir un prêt de 15 000 €.

4- Construction Ecole – Devis mobilier

Monsieur Laurent Calamarte, directeur de l'école, présente un récapitulatif pour l'achat de mobilier scolaire via les sociétés Majuscule et Wesco d'un montant total de 8 440.80 € TTC. Monsieur le Maire précise qu'un budget de 10 000 € a été alloué pour le mobilier au budget 2019. Il spécifie également que la validation définitive des devis sera faite en fonction des émanations chimiques des produits.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix le récapitulatif des devis des sociétés Majuscule et Wesco pour un montant de 8 440.80 € TTC pour l'achat de mobilier scolaire. Ils autorisent Monsieur le Maire à signer les devis respectifs sous réserve des émanations chimiques des produits.

5- Ecole – Classe découverte 2020 – Demande de subvention

Afin d'organiser une classe découverte à Lelex du 10 au 14 février 2020, pour les deux classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 de Relevant, Madame Laetitia Leal directrice de l'école de Relevant demande une subvention de 1 389 € correspondant au prorata d'élèves résidant sur la commune. Monsieur Bernard Jossermoz informe que le voyage est financé pour 1/3 par les parents d'élèves, le reste par les communes et le Sou des écoles.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix la demande de subvention énumérée par Madame Laetitia Leal, directrice de l'école de Relevant, soit une participation de la commune d'un montant de 1 389 € pour la classe découverte 2020.

6- Illumination Noël- Devis pour pose et dépose guirlandes

Dans le cadre de l'installation des décorations de Noël, Monsieur Marc Mazet présente le devis de l'entreprise Thivent pour la pose et la dépose des guirlandes d'un montant de 2 348.40 € TTC. Il spécifie que la RSE facture cette prestation aux environs de 3000 € et les autres entreprises sont hors de prix.

Madame Alexandra Ghidelli demande si l'employé technique peut réaliser ces travaux. Monsieur Marc Mazet répond que le CACES est obligatoire et que la location d'une nacelle à cette période est très difficile. Il précise qu'une réflexion serait à mener pour la prochaine équipe municipale et que des guirlandes seraient à racheter.

Les conseillers municipaux approuvent par 10 voix pour et 1 abstention le devis de l'entreprise Thivent d'un montant de 2 348.40 € TTC pour la pose et la dépose des guirlandes et autorisent Monsieur le Maire à signer l'offre.

7- Bulletin municipal – Tarification

A la demande d'un cabinet d'infirmières libérales implanté à Saint Trivier sur Moignans, souhaitant figurer sur le bulletin municipal, Monsieur Marc Mazet sollicite l'avis du Conseil municipal. Les élus précisent que les professions libérales n'ont pas le droit de faire de la publicité, mais peuvent être insérées en information gratuitement.

Un prestataire informatique demande également les tarifs. Pour rappel la délibération n°2018-10-006 a validé un tarif de 50 € TTC pour 1 huitième de page A4, les autres demandes restant sur devis. Monsieur Marc Mazet propose de valider ce tarif et de faire payer les autres demandes au prorata.

Les Conseillers Municipaux valident à l'unanimité des 11 voix la prise en charge en information, de la demande du cabinet de professions libérales et approuvent la tarification au prorata du 1/8 de page à 50 € TTC.

8- Budget Commune – Décision modificative N°3

A la demande du Trésor Public, l'arrêté de virement de crédit n°2019-02 correspondant à la décision modificative n°3, en date du 28 septembre 2019, est à annuler car les sections d'ordres doivent être équilibrées (mandat et titre) Afin de mandater l'amortissement du transformateur du lotissement « Champ Cazet », exercice 2019 et rattrapage 2018, d'un montant de 3 950 € au compte 6811/042, non prévus au budget 2019, il convient d'ajuster les crédits budgétaires comme suit.

Fonctionnement	
DEPENSES	RECETTES
Article 023 : virement à la section d'invest	- 3 950.00 €
Article 6811/042 : Dotations aux amort	+ 3 950.00 €
TOTAL	0.00 €

Investissement	
DEPENSES	RECETTES
	Article 021 : virement de la sec de fonct
	Article 28041511/040 : GFP rat, bien mob
	- 3 950.00 €
	+3 950.00 €
	TOTAL
	0.00 €

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix cette décision modificative N°3 qui annule et remplace la précédente.

9- Budget Assainissement – Décision modificative N°2

A la demande du Trésor Public, la décision modificative n°2, en date du 16 septembre 2019, est à compléter car les sections d'ordres doivent être équilibrées (mandat et titre). Afin de mandater les amortissements des raccordements au tout à l'égout, exercice 2019 et rattrapage 2018 pour un bien, d'un montant de 544 € au compte 6811/042, non prévus au budget 2019, il convient d'ajuster les crédits budgétaires comme suit :

Fonctionnement	
DEPENSES	RECETTES
Article 6061/011 : Fourn non stock	- 544.00 €
Article 6811/042 : Dotations aux amort	+ 544.00 €
TOTAL	0.00 €

Investissement

DEPENSES		RECETTES	
Article 020/020 : Dep imprévues	+ 544.00 €	Article 28158/040 : Autres	+ 544.00 €
	TOTAL + 544.00 €		TOTAL + 544.00 €

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix cette décision modificative N°2 qui annule et remplace la précédente.

10- Numérisation des plans du cimetière

Dans un but de modernisation, un projet de numérisation des plans et gestion du cimetière, a été élaboré pour une soumission au budget 2020. Plusieurs devis ont été transmis par des géomètres afin de rendre les données conformes au cahier des charges du SIEA :

- Cabinet Berthet Liogier : 1 920 € TTC
- Cabinet Morel : 1 668 € TTC
- Semageospatial : 2 137.92 € TTC

Dans le but de lancer l'opération, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal. Il précise qu'une dotation d'environ 50 % sera faite par le SIEA.

Monsieur Marc Mazet demande qui aura accès à ces données. Monsieur Bernard Jossier explique que ces données seront internes à la mairie.

Les Conseillers Municipaux donnent par 9 voix pour et 2 abstentions un accord de principe sur le projet de numérisation des plans et gestion du cimetière qui sera à soumettre au budget 2020, en privilégiant l'offre du cabinet de géomètre Morel pour un montant de 1 668 € TTC.

11- Tableau des emplois

L'association cantine garderie du RPI de Relevant Sandrans souhaite ajouter un quart d'heure de travail supplémentaire par jour à Madame Béatrice Fillardet, employé de cantine et garderie scolaire à 25 heures hebdomadaires. Madame Roumazeilles, présidente de l'association, précise que le ménage n'est plus réalisé quotidiennement car cette année certains enfants restent jusqu'à 18H15.

Monsieur le Maire propose la rectification du tableau des emplois comme suit:

- la suppression d'un emploi d'employé de cantine et garderie scolaire, grade d'adjoint technique, 25H effectives hebdomadaires, soit 19H70 annualisées et rémunérées.
- la création d'un emploi d'employé de cantine et garderie scolaire, grade d'adjoint technique, 26H effectives hebdomadaires, soit 20H50 annualisées et rémunérées.

Emploi non permanent (remplacements) - la suppression d'un emploi d'employé de garderie scolaire, grade d'adjoint technique, 14 H effectives hebdomadaires, soit 11H03 annualisées et rémunérées.

- la création d'un emploi d'employé de garderie scolaire, grade d'adjoint technique, 15H effectives hebdomadaires, soit 11H82 annualisées.
- la création d'un emploi d'employé de cantine et garderie scolaire, grade d'adjoint technique, 17H effectives hebdomadaires, soit 13H39 annualisées.
- la création d'un emploi d'employé de garderie scolaire, grade d'adjoint technique, 09H effectives hebdomadaires, soit 07H09 annualisées.

Monsieur Dominique Baumann notifie les pointes du nombre d'enfants (20 à 30) souvent fréquentes et l'encadrement d'un adulte. Monsieur Bernard Jossier indique que l'association cantine garderie ne dispose pas de l'habilitation jeunesse et sport et qu'il est compliqué de trouver du personnel sans savoir le nombre d'enfants qui seront à la garderie.

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix les propositions de Monsieur le Maire et valident le tableau des emplois applicable au 1er Novembre 2019. Ils autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition réactualisée.

12- Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône

Suite à la création du syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône au 1^{er} janvier 2019, les membres du syndicat de Montmerle et Environs ont délibéré de manière concordante pour demander leur retrait et l'adhésion au syndicat Bresse Dombes Saône.

Le 9 septembre dernier, le comité du syndicat Bresse Dombes Saône a délibéré à l'unanimité pour accepter l'adhésion des communes de Baneins, Chaneins et Valeins ainsi que la communauté de communes Val de Saône Centre pour les huit communes de Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Messimy sur Saône, Montceaux, Montmerle sur Saône et Peyzieux sur Saône.

Le 11 Septembre, le comité du syndicat de Montmerle et Environs a délibéré sur le retrait de ses membres et les conditions de sa dissolution.

Afin de poursuivre la procédure, il est demandé à la commune de se prononcer sur l'extension du périmètre du syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône et la reprise de l'actif et du passif de l'ex-syndicat de Montmerle et Environs.

Monsieur le Maire informe avoir demandé l'actif et le passif, sans retour à ce jour. Monsieur Dominique Baumann propose de suspendre la décision, en attendant les éléments comptables et de savoir pourquoi ces communes ont décidé de quitter le syndicat de Montmerle et Environs.

Les Conseillers Municipaux votent par 10 voix pour et 1 abstention la suspension de la décision, dans l'attente des éléments comptables et de savoir pourquoi ces communes ont décidé de quitter le syndicat de Montmerle et Environs.

13- Projet de destruction du réseau des centres des finances publiques et trésoreries

Dans le cadre du projet de réforme du réseau des centres des finances publiques et trésoreries, l'intersyndicale Finances Publiques solidaires de l'Ain sollicite le Conseil Municipal par un communiqué afin de les soutenir.

« Le gouvernement, dans le cadre du programme de réforme de l'action publique 2022 pour une transformation du service public envisage la réorganisation des services de la DGFIP. Ce projet dit « de géographie revisitée » prévoit la suppression de trésoreries de proximité ainsi que celle de services des Impôts. Les services municipaux, intercommunaux, les particuliers et les entreprises de notre territoire en seraient donc les premières victimes.

La réorganisation et la concentration envisagées vont à l'encontre des demandes de services publics de proximité et de qualité exprimées récemment par nos citoyens. Ces suppressions aggraveraient la fracture territoriale qui pénalise déjà très lourdement les territoires ruraux, les milieux urbains fragilisés dont la population rencontre de réelles difficultés de déplacement et d'utilisation de l'outil numérique.

De plus, la proximité directe et quotidienne entre le comptable et les collectivités est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de ces dernières. Les agents des services de la DGFIP offrent une garantie de conseils éclairés dans le cadre d'une connaissance approfondie des finances publiques. Les collectivités les plus impactées par ce projet de réorganisation seraient les communes rurales moins dotées en personnels.

Il s'agit clairement d'un abandon des territoires ruraux par l'état. »

Madame Christelle Thomasson, employée des services fiscaux, ne prend pas part au vote. Elle informe du vote de Madame Claudia Girod.

Les Conseillers Municipaux par 5 voix pour (dont celle de Monsieur le Maire) et 5 abstentions accordent un soutien à l'intersyndicale Finances Publiques solidaires de l'Ain en demandant expressément le retrait de ce projet qui sous couvert de rationalisation conduira inéluctablement à distendre un peu plus les liens entre l'État et les territoires.

C/ questions diverses et informations :

- **Assurances multirisques et flotte automobile :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la résiliation des contrats avec la société Affinéo Assurances et la signature à la compagnie Groupama au 01 Janvier 2020 pour un montant global annuel de 5 167.48 € TTC. Ces opérations se déroulant par le pouvoir de compétence du Maire.
- **Borne de charge électrique :** La RSE demande confirmation sur l'emplacement de la borne. En raison de la création d'un nouveau passage piéton devant l'école actuelle, les conseillers municipaux décident de décaler les deux places avec la borne de charge sur la partie ouest du parking.
- **Communauté de communes de la Dombes :** Présentation du rapport d'activité 2018.
- **Projet Antenne-relais :** Monsieur le Maire informe qu'une déclaration préalable a été accordée pour le projet d'une antenne relais au lieu-dit « La Bernardière ». Cette zone ne correspondant pas à celle prescrite par les services de l'Etat.
- **Salle des fêtes :** Suite à une demande dans le cadre de la campagne électorale des municipales 2020, Monsieur le Maire propose la gratuité de la salle des fêtes pour des réunions publiques. Les conseillers municipaux approuvent cette décision.
- **Vente :** La vente du terrain situé à côté de l'école actuelle est fixée au mardi 26 novembre à 15 Heures.

- **Panneau d'informations** : Monsieur Marc Mazet demande quand le panneau d'informations sera posé. Monsieur le Maire répond être en attente du devis de la RSE qui doit venir le vendredi 8 novembre.
- **Commission travaux** : Monsieur Jean-François Morellet annonce que les réunions de chantier de la future école se déroulent tous les mardis à 10 heures.
- **Conseil** : Le prochain Conseil Municipal est fixé au Lundi 9 Décembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21H20.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents